79

MARS

Il y a des collègues qui ont peur. On retrouve cette situation dans de nombreux secteurs professionnels, où des gens ne peuvent plus supporter leurs donneurs d'ordres mais continuent à travailler pour eux en essayant de faire du mieux qu'ils peuvent localement. Quand on m'a demandé de réaliser des perquisitions administratives suite à la proclamation de l'état d'urgence, j'ai accepté mais j'ai également prévenu que j'allais rédiger un rapport expliquant pourquoi ces opérations étaient scandaleuses et totalement illégales. Du coup, j'ai été retiré du dispositif.

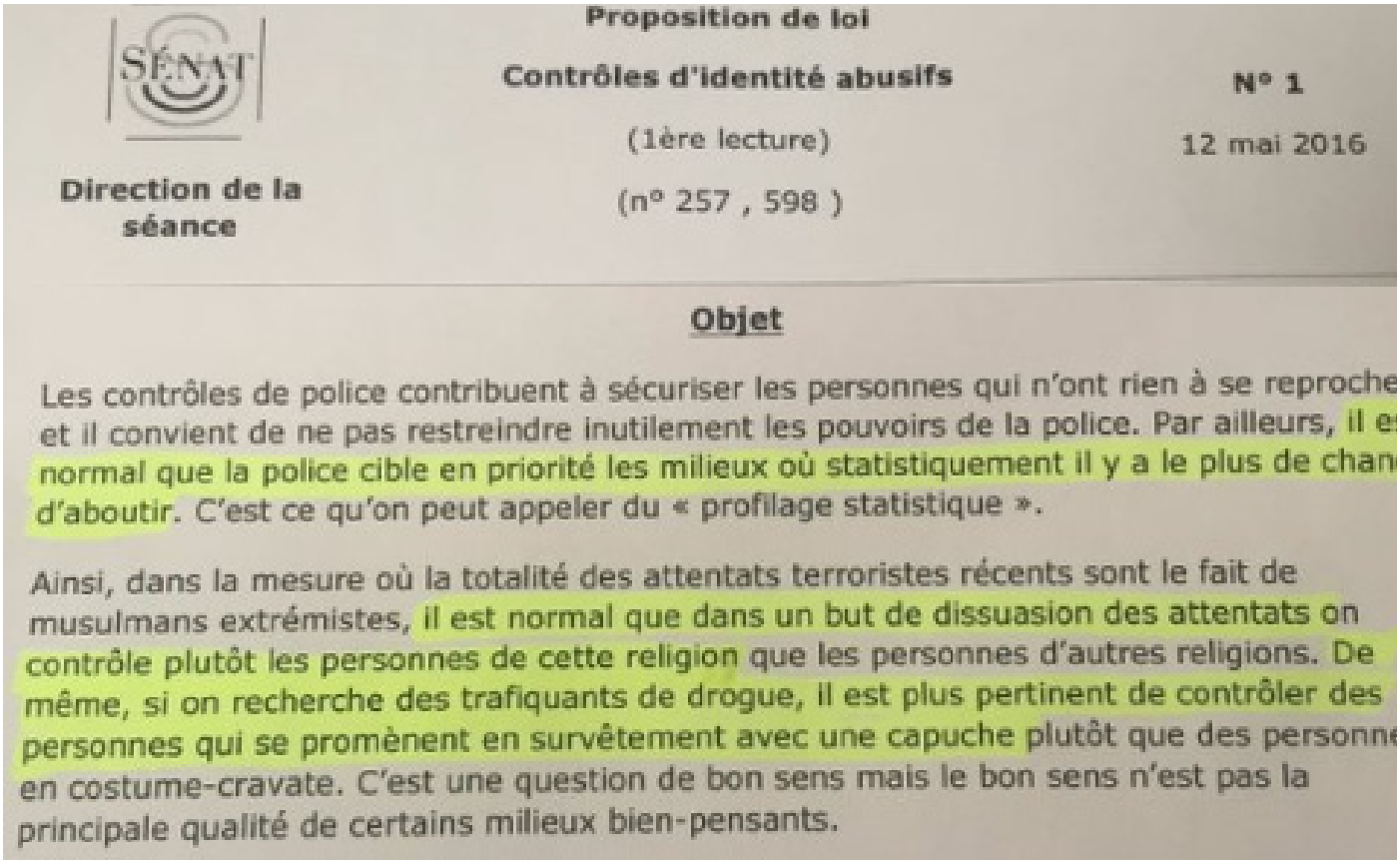

SÉNAT

Direction de la séance

Proposition de loi

Contrôles d'identité abusifs

(1ère lecture)

(n° 257 , 598)

N° 1

12 mai 2016

Objet

Les contrôles de police contribuent à sécuriser les personnes qui n'ont rien à se reproche et il convient de ne pas restreindre inutilement les pouvoirs de la police. Par ailleurs, il e normal que la police cible en priorité les milieux où statistiquement il y a le plus de chan d'aboutir. C'est ce qu'on peut appeler du « profilage statistique ».

Ainsi, dans la mesure où la totalité des attentats terroristes récents sont le fait de musulmans extrémistes, il est normal que dans un but de dissuasion des attentats on contrôle plutôt les personnes de cette religion que les personnes d'autres religions. De même, si on recherche des trafiquants de drogue, il est plus pertinent de contrôler des personnes qui se promènent en survêtement avec une capuche plutôt que des personne en costume-cravate. C'est une question de bon sens mais le bon sens n'est pas la principale qualité de certains milieux bien-pensants.

Barcelone, le 19 février 2016

Les Conseils et Ordre d´Avocats signataires, réunis à Barcelone, ont été alertés attentifs aux dernières nouvelles reçues de l´Ordre des Avocats au Barreau de Paris, relatives au projet de la loi que le gouvernement entend approuver dans les prochaines semaines et qui vont entrainer la poursuite indéfinie des mesures d´exception adoptées après les attentats de Paris de novembre 2015.

Les dites mesures exceptionnelles entrainent une restriction des garanties des citoyens devant la possibilité d´actions discrétionnaires des forces de sécurité, sans contrôle des Institutions indépendantes.

La simple dénonciation ou suspicion sera considérée suffisante pour réaliser des contrôles dans les lieux publics, des perquisitions ainsi que des auditions hors la présence d´un avocat pendant les quatre premières heures incluant les mineurs de plus de 13 ans.

Pour ces raisons les signataires de la présente entendent souligner :

- Les garanties juridiques qui durant tant d´années ont soutenu et fondé la République Française en particulier mais aussi les sociétés démocratiques en général, sont un élément essentiel de la structure démocratique en général et sont un élément indispensable des droits des citoyens.
- Sans préjudice du risque réel de commission d´attentats terroristes dans toute l´Europe, la sécurité nationale ne saurait imposer sans limite, des restrictions aux libertés individuelles ou collectives si difficilement acquises.
- La mise en danger des valeurs propres de nos sociétés démocratiques qui ont fondé la construction de l´Union Européenne entraine pour conséquence de faire triompher ceux qui imposent la terreur
- Toute décision politique doit garantir les droits de la défense et des citoyens et la présomption d´innocence et omettre ces principes entrainera la destruction du ciment de la démocratie.

Pour toutes ces raisons, les signataires de la présente refusent expressément les mesures proposées par le gouvernement français et affirment que les représentants de la profession d´avocat, comme garant de la protection des droits des citoyens, les combattront avec toutes les armes juridiques et démocratiques.

debutmars@riseup.net | www.facebook.com/debutmars

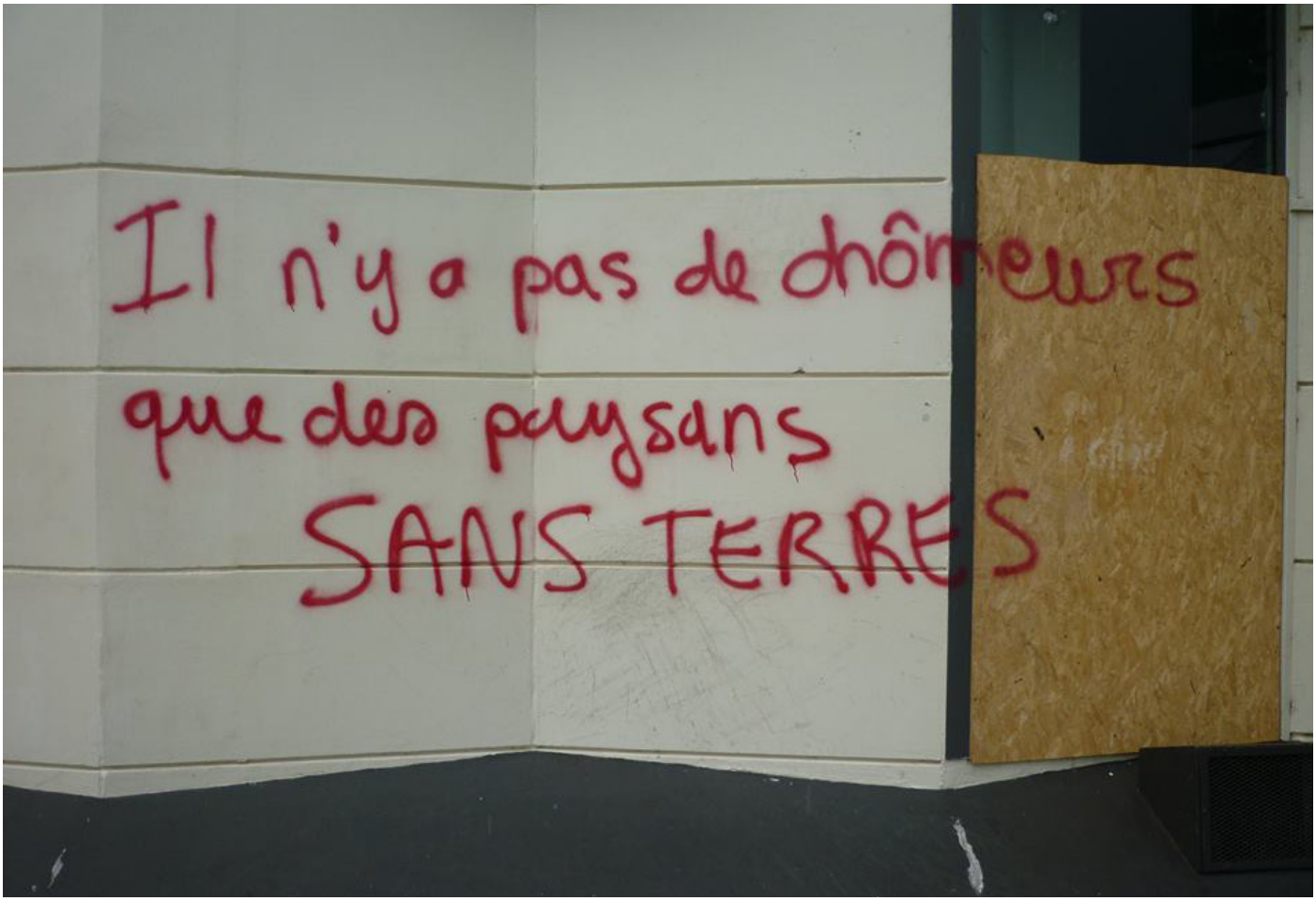

je les rendrai capables d'eux-mêmes. en mesure d'assumer la grâce et la bonté. leur beauté ne sera plus un stuc de façade mais le corps profond et la résonance la plus haute. le couteau sera inutile. et l'édit. nos hordes ne seront que le vrombissement de l'hymne. mais hordes. et l'inflexible plaisir.
mais le respect.
nous conquerrons.
comme le bonheur, fragile sera notre conquête.
frémissante.

Peut-être la simple considération de la conduite individuelle nous aiderait-elle. Quand dit-on qu'un homme a mis sa vie en ordre ? Il faut pour cela qu'il se soit mis d'accord avec elle et qu'il ait conformé sa conduite à ce qu'il croit vrai. L'insurgé qui, dans le désordre de la passion, meurt pour une idée qu'il a faite sienne, est en réalité un homme d'ordre parce qu'il a ordonné toute sa conduite à un principe qui lui paraît évident. Mais on ne pourra jamais nous faire considérer comme un homme d'ordre ce privilégié qui fait ses trois repas par jour pendant toute une vie, qui a sa fortune en valeurs sûres, mais qui rentre chez lui quand il y a du bruit dans la rue. Il est seulement un homme de peur et d'épargne. Et si l'ordre français devait être celui de la prudence et de la sécheresse de coeur, nous serions tentés d'y voir le pire désordre, puisque, par indifférence, il autoriserait toutes les injustices.

De tout cela, nous pouvons tirer qu'il n'y a pas d'ordre sans équilibre et sans accord. Pour l'ordre social, ce sera un équilibre entre le gouvernement et ses gouvernés. Et cet accord doit se faire au nom d'un principe supérieur. Ce principe, pour nous, est la justice. Il n'y a pas d'ordre sans justice et l'ordre idéal des peuples réside dans leur bonheur.

Le résultat, c'est qu'on ne peut invoquer la nécessité de l'ordre pour imposer des volontés. Car on prend ainsi le problème à l'envers. Il ne faut pas seulement exiger l'ordre pour bien gouverner, il faut bien gouverner pour réaliser le seul ordre qui ait du sens. Ce n'est pas l'ordre qui renforce la justice, c'est la justice qui donne sa certitude à l'ordre.

Personne autant que nous ne peut désirer cet ordre supérieur où, dans une nation en paix avec elle-même et avec son destin, chacun aura sa part de travail et de loisirs, où l'ouvrier pourra oeuvrer sans amertume et sans envie, où l'artiste pourra créer sans être tourmenté par le malheur de l'homme, où chaque être pourra enfin réfléchir, dans le silence du coeur, à sa propre condition.

Nous n'avons aucun goût pervers pour ce monde de violence et de bruit, où le meilleur de nous-mêmes s'épuise dans une lutte désespérée. Mais puisque la partie est engagée, nous croyons qu'il faut la mener à son terme. Nous croyons ainsi qu'il est un ordre dont nous ne voulons pas parce qu'il consacrerait notre démission et la fin de l'espoir humain. C'est pourquoi, si profondément décidés que nous soyons à aider à la fondation d'un ordre enfin juste, il faut savoir aussi que nous sommes déterminés à rejeter pour toujours la célèbre phrase d'un faux grand homme et à déclarer que nous préférerons le désordre à l'injustice.

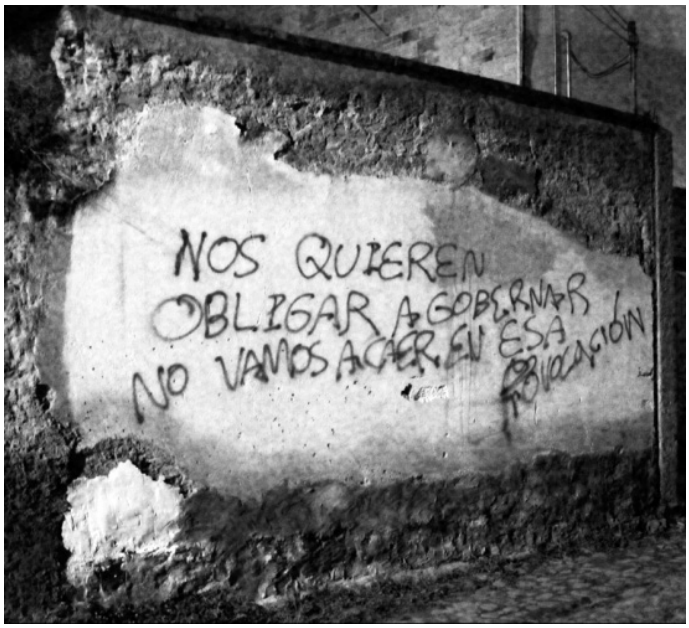

ILS VEULENT NOUS OBLIGER À GOUVERNER NOUS NE CÉDERONS PAS À CETTE PROVOCATION